

Attribution de temps

déficit, n'est de toute apparence pas en mesure de s'adapter aux réalités économiques actuelles. Par conséquent, la seule solution au problème est d'emprunter, d'emprunter, d'emprunter sans cesse.

Quelles en seront les conséquences? Où cela nous mènera-t-il? Quels seront les coûts pour les contribuables canadiens? C'était bien amusant d'entendre le ministre affirmer, au moment où il a présenté la motion de clôture, que l'objectif du gouvernement était de minimiser les frais d'intérêt. Nous nous souvenons tous comment, à l'automne de 1981, il a minimisé les frais en fixant à 19.5 p. 100 le taux de rendement des obligations d'épargne du Canada. Cette mesure faisait partie de la politique libérale favorable aux taux d'intérêt élevés, politique qu'il a poursuivie en 1980, 1981, 1982 et 1983. C'est cette politique qui a entraîné un nombre de faillites et de saisies sans précédent, de ventes forcées et de faillites agricoles. Voilà où nous a mené la politique du gouvernement.

Que nous coûte cette politique? Le contribuable est obligé de payer l'intérêt sur une dette sans cesse croissante. D'après nos évaluations, monsieur le Président, le service de la dette en 1984-1985 coûtera quelque 20 milliards de dollars. C'est-à-dire \$800 pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Ou encore \$1,900 par contribuable. L'intérêt sur la dette nationale représentera 4.7 p. 100 du produit national brut.

Qu'est-ce qu'elle nous coûte encore? La perte de toute marge de manœuvre sur le plan financier. L'un des orateurs précédents a souligné que le gouvernement devait avoir accès aux marchés financiers. Il y a de quoi rire. Aucun autre gouvernement ne pourra jamais emprunter sur les marchés financiers aussi souvent que celui-ci. En 1968-1969, le gouvernement consacrait au service de la dette le neuvième de ses recettes fiscales. Aujourd'hui, la proportion est du tiers. Qu'arrive-t-il maintenant quand le gouvernement décide d'emprunter sur le marché? Ce n'est pas très compliqué. Il ne laisse rien aux autres emprunteurs, privant de capitaux les entreprises qui ne veulent pas jeter l'argent par les fenêtres comme lui, préférant créer de l'emploi, et il contribue à augmenter leurs frais d'exploitation. C'est un des coûts économiques des pratiques gouvernementales. En outre, quand les autres emprunteurs ne peuvent obtenir de l'argent sur les marchés financiers au Canada, ils sont obligés de s'adresser ailleurs, et donc de payer des taux d'intérêt plus élevés.

Le dernier danger, monsieur le Président, est celui qui devrait nous préoccuper le plus, et c'est le manque de confiance que ces emprunts incessants provoquent dans l'esprit des Canadiens et sur les marchés internationaux où l'on nous observe. Je crois que c'est le prix que nous devons tous payer maintenant.

Je regrette que mon temps de parole soit abrégé. Je me rends compte que c'est une règle de procédure parlementaire. Il est fort regrettable que le parti libéral mette fin au débat sur le projet de loi et, bien entendu, notre parti se prononcera contre la motion tendant à limiter le débat.

[Français]

M. Alain Garant (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec enthousiasme que je m'adresse à la Chambre sur l'un des plus importants projets de loi dont elle est présentement saisie, c'est-à-dire le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

En effet, monsieur le Président, il faut prendre conscience des implications vitales qui découlent de ce projet de loi, et ce pour tous les citoyens du Canada, quels qu'ils soient. Nul besoin n'est de dire qu'on a commenté de long en large la taille du déficit. Les attaques de l'Opposition en ce sens ne manquent pas, mais je crois le moment venu de faire part des choses.

La population canadienne saura reconnaître qu'au pire de la crise que nous venons de traverser, le gouvernement actuel a su prendre ses responsabilités. Oui, monsieur le Président, il était difficile, en temps de récession, de maintenir et de concilier les considérations sociales et économiques. Mais notre gouvernement a su préserver les acquis dans ces deux domaines essentiels au bien-être des Canadiens.

La problématique à laquelle nous étions confrontés était de voir à aider les plus durement frappés par la crise économique, tout en injectant les fonds nécessaires pour soutenir les niveaux d'activité économique, amoindrir les effets de la récession et ainsi créer des emplois tellement en demande. Nous avons fait le choix, monsieur le Président, de poursuivre notre politique d'humanitarisme, alors qu'il aurait été si simple de fuir nos responsabilités sociales.

Les jours meilleurs que nous connaissons aujourd'hui nous prouvent que nous avons fait le bon choix. La conjoncture s'améliore de façon régulière et le gouvernement ne cesse de mettre de l'avant des politiques économiques qui n'ont pour seul but que de continuer à juguler l'inflation, à relancer l'emploi, à compresser les dépenses gouvernementales et, par le fait même, naturellement, à réduire le déficit, mais de façon ordonnée et responsable.

Qu'en est-il maintenant des arguments de l'Opposition qui, à l'analyse, ne font pas le poids? Comment peuvent-ils prétendre que le gouvernement canadien dépense inconsidérément lorsqu'il est prouvé, chiffres à l'appui, que la moitié de l'augmentation du déficit enregistré depuis 1981 est attribuable directement aux effets de la récession sur les recettes et les dépenses publiques, en particulier les prestations d'assurance-chômage?

Une partie importante de la hausse restante du déficit résulte de l'accroissement des frais de service de la dette publique. Donc, seule une proportion relativement faible de la hausse prévue du déficit est par conséquent attribuable aux mesures officielles et discrétionnaires lancées par le gouvernement.

● (1610)

Ce gouvernement, monsieur le Président, s'est donc résolu à accepter cette hausse relative du déficit afin d'apporter un soutien important à l'activité économique en période de faiblesse cyclique, conscient qu'il est du fait que la poursuite de la reprise entraînera automatiquement une réduction ordonnée du déficit, tel qu'il a pu déjà être perçu dans le dernier Budget de l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde).

Sur quoi, monsieur le Président, les députés de l'Opposition s'appuient-ils pour déclarer que le niveau du déficit fédéral témoigne de l'incapacité du gouvernement de contrôler ses dépenses? La réalité est pourtant tout autre.